

Communiqué de presse : 15 juillet 2014

ADAMAS à la manœuvre pour le premier Code de l’Energie commenté édité par Dalloz.

L’équipe ADAMAS constituée de Gilles LE CHATELIER, Romain GRANJON, Jérôme LÉPÉE et Gaëlle COGNET a rédigé, en collaboration avec le Professeur Claudie BOITEAU, le Code de l’Energie commenté paru en juin aux éditions Dalloz.

L’ouvrage se compose de la partie législative – codifiée par l’ordonnance du 9 mai 2011 – commentée au regard de la jurisprudence et de la doctrine les plus récentes, et d’une sélection de textes réglementaires.

«Ce projet a nécessité près de dix-huit mois de travail», précise Romain GRANJON, responsable du département.

«Outre les commentaires rédigés au plus près de l’actualité, nous avons contribué à une sélection de textes réglementaires permettant un accès dynamique et rapide aux principales questions touchant au droit de l’Energie, en respectant les grandes thématiques de la partie législative, et en apportant l’expérience et la rigueur de nos spécialistes».

Cabinet de référence dans le domaine du droit de l’Energie, ADAMAS allie compétence et expérience en matière d’électricité – énergies fossiles et renouvelables – gaz, de carburants, réseaux de chaleur et de froid.

A propos de l’activité énergie d’ADAMAS

Les avocats d’ADAMAS apportent leur concours aux principaux opérateurs privés et publics, à chaque étape du processus industriel : production, transport, distribution, consommation marché, et auprès de l’ensemble des autorités administratives (CRE, Etat, DREAL) et juridictionnelles.

Le pôle de compétence Energie bénéficie de l’apport d’avocats spécialisés en droit de l’environnement et de l’urbanisme, ainsi qu’en droit des contrats et fiscalité, en France et à l’international.



A propos d'ADAMAS (<http://www.adamas-lawfirm.com>)

ADAMAS allie une double culture publique et privée, nationale et internationale, et intervient auprès de clients institutionnels, groupes français et étrangers, entreprises privées et publiques, organismes publics et des collectivités territoriales.

Créé en 1969 et implanté à Lyon, Paris, Stuttgart, Pékin et Shanghai, ADAMAS compte une soixantaine d'avocats dont les compétences s'expriment au confluent du droit privé et du droit public des affaires : santé, sciences de la vie et pharmacie ; propriété intellectuelle, informatique et technologies de l'information et de la communication, protection des données personnelles ; concurrence et distribution ; droit des sociétés et fusions acquisitions ; fiscal ; droit bancaire ; contentieux et procédures collectives ; contrats publics, marchés publics, concessions, PPP ; aménagement et urbanisme ; immobilier et construction ; environnement ; énergie.

Elliott & Markus - Thierry Heems – t.heems@elliott-markus.com / 01 53 41 89 98